



# Procès-Verbal

## Réunion du conseil syndical

### Le Lundi 30 Mars 2026 – 18H30

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –  
Bâtiment les *Marronniers*

#### Présents :

Mesdames : TAVEL Claudine – MARCHAIS Marie-Lise – Charlène AUBERT - PERRIER-GUSTIN Marie-Hélène – SCEUR Mauricette – CHASSOT Mélina – FERNANDEZ Audrey – BARTHELEMY Margaux – PROVILLE Laura

Messieurs : ZUCCHERO Jérémy – LEAU Jérôme

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy ZUCCHERO

Quorum : 6                  Présents : 11                  Absents : 0                  Excusés : 0                  Nombre de Pouvoirs : 0

### ORDRE DU JOUR :

#### I Fonctionnement du conseil syndical

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 23 Février 2026.
2. Installation des nouveaux membres du conseil syndical
3. Election du Président
4. Election des deux Vice-Présidents
5. Délégation de pouvoir du conseil syndical au Président
6. Indemnités des élus
7. Désignation des commissions et de leurs membres
8. Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)
9. Election du représentant du CNAS

#### II Questions diverses

=====

## I Fonctionnement du conseil syndical

- Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 23 Février 2026.

En l'absence d'observation des membres du conseil syndical, La Présidente arrête le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 23 Février dernier.

### 1. Installation des nouveaux membres du conseil syndical

Madame Claudine TAVEL, Présidente sortante rappelle que le syndicat intercommunal du Groupe Scolaire de Novalaise, selon les statuts, est constitué de cinq communes : Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances et Novalaise. Il est composé de délégués élus des conseils municipaux de chacune des communes soit : 3 élus délégués pour Novalaise, 2 élus délégués pour chacun des quatre autres communes, et un délégué suppléant par commune. Le bureau syndical est composé d'un président et de deux vice-présidents. Marie-Hélène PERRIER-GUSTIN, doyenne de l'assemblée prend la présidence de l'assemblée.

### 2. Election du Président

Madame Marie-Hélène PERRIER-GUSTIN invite le conseil à procéder à l'élection du Président.

Candidate à la présidence : Madame Claudine TAVEL

Le conseil syndical désigne deux assesseurs : Madame Audrey FERNANDEZ et Monsieur Jérémy ZUCCHERO.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement.

**Résultat : nombre de votants : 11 exprimés : 11 pour : 11 blanc : 0**

Madame Claudine TAVEL est proclamée Présidente, et immédiatement installée.

Madame la Présidente souhaite s'exprimer suite à sa nomination :

*« Mesdames, Messieurs,*

*Chers collègues,*

*Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder en me réélisant à la présidence du syndicat.*

*Cette confiance m'honore et m'engage.*

*Elle nous engage collectivement à poursuivre le travail engagé au service de nos équipes éducatives et des enfants.*

*Notre syndicat joue un rôle essentiel : garantir des conditions d'accueil, d'apprentissage et de vie scolaire de qualité.*

*Au cours du précédent mandat, nous avons su avancer ensemble, dans un esprit de dialogue et de coopération. Nous avons mené des projets, parfois dans un contexte contraint, mais toujours avec la volonté de répondre aux mieux aux besoins des familles et des enseignants.*

*Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre. Les défis restent nombreux : transition écologique de nos équipements, adaptation des structures, qualité des services périscolaires et toujours avec une maîtrise des budgets. Je suis convaincue que, grâce à notre engagement commun nous saurons y répondre avec sérieux et ambition.*

*Je souhaite continuer à travailler dans un esprit de respect, d'écoute et de solidarité entre nos cinq communes. C'est cette cohésion qui fait la force de notre syndicat.*

*Je serai, pour ma part, pleinement investie dans cette mission, avec le souci constant de l'intérêt général et de l'équité.*

*Je vous remercie encore pour votre confiance et vous invite à poursuivre ensemble ce travail au service de l'école de la République et de nos enfants citoyens de demain.*

*Merci pour votre attention. »*

#### **4. Election des Vice-Présidents**

La Présidente souhaite qu'il soit procédé à l'élection de deux Vice-présidents conformément aux statuts du syndicat :

1<sup>er</sup> Vice-Président : en charge de la restauration/périscolaire

2<sup>ème</sup> Vice-Président : en charge de la communication

Candidat à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence : Monsieur Jérémy ZUCCHERO

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement.

**Résultat : nombre de votants : 11 exprimés : 11 pour : 11 blanc : 0**

Monsieur Jérémy ZUCCHERO est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président, et immédiatement installé.

Candidate à la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Madame Marie-Lise MARCHAIS

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement.

**Résultat : nombre de votants : 11 exprimés : 11 pour : 11 blanc : 0**

Madame Marie-Lise MARCHAIS est proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, et immédiatement installée.

#### **4. Délégation de pouvoir du conseil syndical vers le Président**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Afin de faciliter la gestion du syndicat, sont proposées les délégations qui pourraient être attribuées au Président :

3 : Procéder, dans la limite de 100 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du C de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée.

6 : Passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7 : Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

9 : Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

16 : Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans toutes les actions intentées contre lui quel qu'en soit le motif.

20 : Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros.

Le conseil est invité à se prononcer sur les délégations de pouvoir du conseil à la Présidente tel que présenté.

**Décision du Conseil Syndical :** Les délégations de pouvoir du conseil à la Présidente sont approuvées à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	11

#### **5. Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents**

Madame La Présidente rappelle que les indemnités maximales votées par le conseil sont déterminées par un décret en conseil d'état par référence au « montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Considérant que le syndicat intercommunal est situé dans la strate suivante de population :  
3 500 à 9 999 habitants,

De 3 500 à 9 900 habitants	
Président	16.93 %
Vice-Président	6.77 %

**Décision du Conseil Syndical :** Les indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents sont approuvées à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	11

#### **7. Désignation des commissions et de leurs membres**

Madame la Présidente propose aux membres du conseil quatre commissions et leur demande de se positionner, Madame la Présidente étant membre de droit dans chaque commission.

- Finances : Monsieur LEAU Jérôme.
- Travaux : Mesdames SŒUR Mauricette, AUBERT Charlène et BARTHELEMY Margaux.
- Restauration/Périscolaire : Mesdames FERNADEZ Audrey, PROVILLE Laura, CHASSOT Mélina, AUBERT Charlène et Margaux BARTHELEMY.
- Communication : AUBERT Charlène, PERRIEZ-GUSTIN Marie-Hélène et Mélina CHASSOT.

## 8. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Madame la Présidente indique à l'assemblée qu'il convient de constituer une commission qui sera sollicitée pour ouvrir les plis et émettre son avis sur les marchés à procédure adaptée et sur les délégations.

Elle propose de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, la Présidente étant membre de droit de cette commission

### Délégués titulaires :

Madame FERNANDEZ Audrey  
Madame PERRIER-GUSTIN Marie-Hélène  
Monsieur Jérémy ZUCCHERO

### Délégués suppléants :

Madame MARCHAIS Marie-Lise  
Madame BARTHELEMY Margaux  
Madame CHASSOT Mélina

**Décision du Conseil Syndical :** La nomination des membres et la composition de la Commission d'Appels d'Offres est approuvée à l'unanimité.

#### ✓ VOTE

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	11

## 9. Election de représentant du CNAS

Madame la Présidente informe que le syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale), et en application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué élu, ainsi qu'un délégué agent.

Suite au renouvellement des conseillers syndicaux, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué élu parmi les membres de l'organe délibérant, et ce, pour 6 ans.

Madame Laura PROVILLE propose sa candidature.

**Décision du Conseil Syndical :** La candidature de Madame Laura PROVILLE pour être représentante élu du CNAS est approuvée à l'unanimité.

#### ✓ VOTE

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	11

La séance est levée à 19h33

Le secrétaire

Jérémy ZUCCHERO



La Présidente

Claudine LAVEL

